

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL POUSSINS (ES)
LE SAMEDI 20 MARS 2010
SALLE BASLY -ISBERGUES

La liste des athlètes qualifiés sera disponible sur le site du comité (<http://cd62.athle.org>) à partir du **Vendredi 12 Mars 2010**. Cette liste sera constituée des 55 premiers triathlons (dans chaque catégorie) réalisés lors des journées qualificatives hivernales.

Les points du triathlon (course – saut - lancer) réalisés au cours d'une même journée et non au cours de plusieurs journées. **Aucune demande de repêchage ne sera retenue.**

Les épreuves du championnat :

1000 m marche - 50m - 50m haies – longueur – hauteur – poids – relais.

Les essais :

Longueur - poids : 3 essais.

Hauteur : concours libre (voir montées de barre).

Les montées de barre :

PM : 0.96 – 100 – 104 – 107 – 110 – 112 – 114 – 116

PF : 0.88 – 92 – 96 – 99 – 102 – 105 – 108 – 110 – 112

Les haies :

PF : 50cm.

PM : 50cm.

La longueur :

La mesure s'effectuera à partir du pied d'appel dans la zone d'impulsion de 1 mètre (zone la plus proche du sable se situera à 0.50m) ou à partir du bord de la zone d'impulsion la plus éloignée du sable pour les appels s'effectuant avant cette zone.

Le poids :

PM : 2kg

PF : 1kg

Les engagements :

Les athlètes qualifiés participeront obligatoirement à un triathlon (1 course – 1 saut – 1 lancer). Les engagements devront **impérativement** parvenir au comité (mail : athletisme@sport62.fr ou courrier) pour le **Mercredi 17 mars à 17h00 dernier délais.**

Les officiels :

- 1 à 4 athlètes : 1 officiel.
- 5 à 8 athlètes : 2 officiels.
- 9 à 15 athlètes : 3 officiels. (au moins 1 de niveau régional).
- 16 à 30 athlètes : 4 officiels. (au moins 2 de niveau régional).
- 31 à 50 athlètes : 5 officiels. (au moins 3 de niveau régional).
- à partir de 51 athlètes : 6 officiels. (au moins 3 de niveau régional).

Pour les championnats départementaux le comité se donne la possibilité d'apporter quelques modifications le cas échéant.

Les relais :

Les équipes seront constituées **obligatoirement** de 4 poussins ou poussines participant aux épreuves individuelles pour lesquelles ils sont qualifiés. Un athlète ne pourra participer qu'à un seul relais. Un club pourra participer au relais masculin avec une équipe mixte (ex : 1 PM + 3 PF, 2PM + 2 PF, 3 PM + 1 PF). Des équipes rassemblant des athlètes de différents clubs pourront être constituées dans le seul cas où ces clubs n'auraient pas 4 athlètes.

L'horaire :

Il sera donné aux clubs le jour de la compétition.